

Les droits des chefs

<"xml encoding="UTF-8?>

Le droit de ton gouverneur .15



Le droit de ton gouverneur, c'est que tu saches que tu es pour lui un examen, et qu'il est embarrassé par le pouvoir qu'Allah lui a donné sur toi, et que tu le conseilles avec dévouement, et que tu ne lui cherches pas querelle car il a pouvoir sur toi, et ainsi tu serais la cause de ta perte et de la sienne. Sois humble et bon avec lui pour qu'il soit content de toi, tant que cela ne met pas en danger ta religion, et demande pour cela l'aide d'Allah. Ne sois ni en lutte ni hostile contre lui car si tu fais cela, tu te fais du mal à toi-même en lui faisant du mal, tu t'exposes à son mal et à ta perte et tu mérites d'être reconnu comme son aide et son associé dans le mal .qui t'est arrivé. Il n'y a de puissance qu'en Allah

Le droit de ton enseignant .16

Le droit de ton enseignant, c'est que tu le vénères et que tu respectes sa présence, que tu l'écoutes attentivement, que tu suives ses enseignements, que tu l'aides pour toi-même, pour qu'il t'apprenne ce dont tu as besoin en lui concentrant toute ta raison, que tu utilises ta compréhension, que tu lui consacres ton âme, que tu preserves tes yeux sur lui en évitant les jouissances et en diminuant les passions, et que tu saches que tu es son messenger pour chaque chose qu'il t'apprend, et que tu l'enseignes aux ignorants, et il est nécessaire que tu transmettes ce message correctement de sa part, et que tu accomplisses cela sans trahison si .tu en as pris la responsabilité. Il n'y a de puissance qu'en Allah

Le droit de ton employeur .17

Le droit de ton employeur, c'est d'une certaine façon le même que le droit du gouverneur, à part que celui-ci possède ce que celui-là ne possède pas. Il t'est nécessaire de lui obéir en toute chose, petite ou grande, sauf dans ce qui te fait sortir de ce qu'Allah a de droit obligatoire

envers toi, et où les droits des créatures deviennent un empêchement. Après avoir rendu ses
.droits à Allah, occupe-toi des droits des créatures. Il n'y a de puissance qu'en Allah